

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 septembre 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

---

Prières

---

[Traduction]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES AFFAIRES COURANTES—DÉCLARATION DE M. LE PRÉSIDENT

**M. le Président:** Les députés se souviennent qu'il a été question, il y a quelques mois, de modifier la forme des affaires courantes en n'exigeant plus, aux rubriques des motions et des projets de loi, l'énumération interminable de noms de députés, seulement pour dire après chaque nom que la mesure est reportée. La Chambre semblait disposée à ce qu'on cherche un moyen de supprimer cette énumération. La présidence a donc réfléchi à la question et je vais lire une déclaration qui répondra peut-être aux vœux des députés. Nous pourrions mettre cette procédure à l'essai jusqu'à la fin de l'année.

Le 25 juin 1987, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a invoqué le Règlement au sujet du temps que prenait la lecture à haute voix de toutes les mesures inscrites aux affaires courantes. Il a parlé en particulier du grand nombre de députés dont les avis de motion étaient inscrits au *Feuilleton*. La même observation pourrait s'appliquer au dépôt et à la première lecture de projets de loi.

Le député a proposé que la présidence, au lieu de lire la longue liste, pose une question du genre de celle-ci: «Les motions qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui sont-elles toutes reportées?» L'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre était favorable à cette proposition, et la présidence a promis d'étudier la possibilité de simplifier la procédure.

Après examen des usages et des affaires inscrites au *Feuilleton* et après consultation avec les trois partis, je suis prêt à soumettre la proposition suivante qui sera évaluée après le congé de Noël.

La présidence va annoncer chaque rubrique des affaires courantes ordinaires. Les députés qui veulent intervenir se lèveront à leur place, comme d'habitude. Après avoir annoncé le Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement, le Dépôt de projets de loi émanant des députés et les Motions, la présidence n'énumérera plus les noms des ministres ou députés qui

ont des mesures inscrites au *Feuilleton* sous ces rubriques. La présidence annoncera plutôt simplement ces différentes rubriques et se tiendra prête à donner la parole à ceux qui la demanderont. Cette façon de procéder donnera aux députés le loisir de présenter leurs propositions.

[Français]

Afin d'aider à assurer l'efficacité de cette façon de procéder, permettez-moi de suggérer aux députés qu'il est toujours utile de prévenir à l'avance un des greffiers au Bureau du moment où ils ont l'intention de proposer leurs motions ou de présenter leurs projets de loi durant les Affaires courantes.

Je remercie les députés de leurs suggestions réfléchies et j'espère que cette proposition représente l'attitude générale de la Chambre qui désire fonctionner plus efficacement.

---

• (1110)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

PRÉSENTATION DU 8<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources intitulé «Étude sur les réserves et les ressources pétrolières du pays», auquel le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement.

Le comité a entrepris cette étude sur les approvisionnements futurs en pétrole au Canada pour dissiper l'optimisme béat créé par l'abondance et la baisse des prix du pétrole dans le monde. A mesure que diminuera l'approvisionnement en pétrole léger conventionnel dans l'hémisphère occidental, les pays importateurs se tourneront vers les pays du Golfe persique. Le Canada doit accroître son approvisionnement en pétrole de toutes les catégories pour demeurer autosuffisant. Le comité fait 12 recommandations et estime que le gouvernement devrait non pas intervenir dans les activités courantes du marché, mais proposer une politique de planification à long terme visant à assurer la stabilité pour l'avenir.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]